



Commune de VEZELS ROUSSY
20 ROUTE DES VALLEES
15130 VEZELS ROUSSY

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 015-211502570-20221118-2022_30-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
PREFECTURE DU CANTAL

Arrondissement
AURILLAC

Canton
VIC SUR CERRE

Séance du 18 novembre 2022

Délibération : N° 2022-30

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt deux le Vendredi 18 Novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 20 ROUTE DES VALLEES 15130 VEZELS ROUSSY sous la présidence de Monsieur Jean Luc TOURLAN, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 08 novembre 2022

Présent(s) :

Mrs TOURLAN Jean Luc, ROUMANIOL Jacques, CAPREDON Jean-Baptiste, MAX Pablo, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc Mmes PEPIN Monique, VIGNES Sylvie, PRADAL Stéphanie, BOLLAERT Maryse, LESCURE Céline

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mr CAPREDON Jean-Baptiste

LIGNE DE TRESORERIE

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal Compte tenu des recettes restant à encaisser suite à l'avance des paiements pour la réalisation des travaux de l'entrée de bourg (DETR, part du Conseil départementale), et que pour faire face aux dépenses de début d'année il serait judicieux de faire appel à une ligne de trésorerie.

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et pris connaissance de la proposition du Crédit Agricole Centre France accepte les conditions suivantes:

Article 1: Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de VEZELS-ROUSSY décide de contracter auprès du Crédit Agricole Centre France une ouverture de ligne de trésorerie aux conditions suivantes:

- Montant: **80 000 €**
- Durée: **12 mois**
- Taux d'intérêts: **Taux de référence : Euribor 3 Mois**

Si le taux de référence est négatif la valeur retenue sera 0
(pour information Euribor 3 mois au 04.11.2022: 1.734%)

Marge : + 0.85%

Soit, à titre indicatif, un taux 2.584 % marge comprise

- Paiement des intérêts: trimestriel à terme échu
- Commission d'engagement: **0,20 %** du montant accordé soit **160 €**

Article 2 : Le conseil municipal de Labrousse autorise Mr TOURLAN Jean-Luc Maire à signer le contrat

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire
le 21 novembre 2022
Reçu en Préfecture
le 21 novembre 2022
Publié ou notifié
le 21 novembre 2022

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 18 novembre 2022

Le Maire

Jean Luc TOURLAN

